

**DECISION N° 20230612_P_079
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

**Département de la
Haute-Loire**

**Arrondissement
D'YSSINGEAUX**

**Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE**

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20221213_D_153 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Bâtiments – Voiries – SIG

Objet : Signature d'un acte spécial de sous traitance pour les travaux de voirie 2023.

Le Président,

N° 20230612_P_079

Décide

De signer un acte spécial de sous traitance au marché :

- Mandataire du marché : **BROC TRAVAUX ROUTIERS**
- Pour les travaux du programme de voirie d'intérêt communautaire 2023

Pour la réalisation des prestations suivantes :

- **Signalisation horizontale – Glissières de sécurité**

D'un montant maximum de :

- **7 712.25 € HT** en paiement direct

L'entreprise sous-traitante désignée :

**AXIMUM SECURITE LYON
24, Rue du Lyonnais
69800 Saint-Priest**

Les autres modalités relatives aux conditions de paiement restent inchangées.

OBJET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 12 juin 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET

